

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 OCTOBRE 2023 A 20H30

Etaient présents : Jacques FRADIN, Sylvie GUITTON, Claude GUITTON, Annie GADREAU, Bruno BILLEROT, Céline BRIBET, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Alexandre MARTIN, Julien PINTAUD, Christian QUINTARD, Carole STHEMER.

Etait excusé : Patrice PASSEBON.

Secrétaire : Sylvie GUITTON.

Monsieur Jacques FRADIN Maire, après s'être assuré que le quorum est atteint, remercie les élus pour leur présence. Lors de la séance du 5 octobre dernier, seulement 8 élus étaient présents dont 3 avec chacun un pouvoir ; il a donc souhaité reporter le vote vu l'importance du sujet et réunir à nouveau les élus. Un seul point est inscrit à l'ordre du jour :

- Présentation du projet : Equipements sportifs et SRAV.

PRESENTATION DU PROJET : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SRAV

Monsieur Jacques FRADIN propose à Madame Carole STHEMER et Monsieur Julien PINTAUD, de refaire une présentation du projet.

Monsieur Julien PINTAUD, à l'aide des slides transmis par URBA 37, redéroule le projet.

Après quoi, il rappelle que le dossier de subvention a été déposé il y a 18 mois environ sur une enveloppe de travaux de 215.000 € ht auprès de l'ANS. Une subvention de 95.000 € a été obtenue.

Le coût des travaux, estimé par URBA 37, s'élève à 232.000 € ht

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Blocs SRAV et terrassements | 70.000 € ht |
| - Pumptrack 200ml | 90.000 € ht |
| - Street-workout | 13.000 € ht |
| - Bloc d'escalade | 39.000 € ht |
| - Modules VTT et terrassements | 20.000 € ht |

La rémunération d'URBA 37 s'élevait à 13.500 € ht (sur une base de travaux de 200.000 € ht, avec un taux de rémunération à 6,75%) à laquelle s'ajoutent les honoraires du géomètre (2.248 € ht) pour le levé topographique de l'ensemble des espaces nécessaires au projet.

A ce jour, a déjà été réglée à URBA 37 la somme de 6.973 € ht, soit 8.367,60 € ttc.

Le calendrier prévisionnel établi par URBA 37, après consultation des entreprises, prévoit la réalisation des travaux courant Mars 2024 pour une livraison mi-Avril 2024. Ce planning ne tient pas compte de retards éventuels sur la livraison de matériaux, ni des conditions climatiques.

Puis, Monsieur Julien PINTAUD rappelle que ce projet a déjà fait l'objet de discussions lors de précédents Conseils :

- le 12 mai 2022 : autorisation donnée pour faire les démarches nécessaires pour les demandes de subventions
- le 8 décembre 2022 : accord pour lancer l'appel d'offres sur le projet « schéma de principe Parc Mobiludique – option 5 »
- le 4 mai 2023 : accord à la majorité pour qu'URBA 37 soit le maître d'œuvre de l'opération, gère le lancement de l'appel d'offres et l'étude des offres
- le 7 juin 2023 : validation de la proposition d'honoraires d'URBA 37 et demande de réalisation d'un plan de l'implantation des équipements par URBA 37.

Il convient que le budget est important mais que le projet peut dynamiser la vie locale et conduire à ce que de nouvelles familles s'installent sur la commune.

Les groupes scolaires (école primaire et collège) sont très intéressés :

- le SRAV pour les écoles
- le pumptrack pour le collège.

Le CSC « Les Unis Vers » de Champdeniers, dans le cadre des foyers éphémères, pourrait envisager des animations sur ces nouvelles structures.

Une discussion s'instaure. Le coût des travaux est rappelé mais s'agissant d'une estimation, il faut attendre le résultat de l'appel d'offres pour avoir un montant plus précis.

Monsieur Jacques FRADIN demande ensuite aux élus s'ils ont toutes les informations utiles sur le projet afin de procéder au vote, à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, à la majorité et après en avoir délibéré :

- ***valide le projet « Equipements sportifs et SRAV » pour un coût estimé à 232.000 € ht auquel il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre d'URBA 37 à ce jour de 15.748 € ht, soit un montant total de 247.748 € ht***
- ***donne tous pouvoirs au Maire pour lancer le dossier d'appel d'offres avec URBA 37.***
« Pour » : 7 ; « Contre » : 2 ; « Abstention » : 3

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.